Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-21_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : Finances Commande Publique

Objet : Coopération intercommunale – SPL AQTA Energies - Rapport d'activités 2024/2025

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-21_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 16 février 2026
Délibération n°21/2026

Service référent : *Finances et commande Publique*

Objet : Coopération intercommunale – SPL AQTA Energies - Rapport d'activités 2024/2025

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint au Maire, chargé des Finances, des Mobilités douces et du Mécénat

Exposé :

En vertu de l'article L.1524-5 du CGCT relatif aux modalités de contrôle des sociétés publiques locales, les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

La ville de Quiberon est membre de la Société publique locale « AQTA Energies » pilotée par la Communauté de communes. Le rapport d'activité de l'année 2024/2025 a été transmis le 17 décembre dernier.

La SPL AQTA Energies a engagé son activité au printemps 2024 pour le compte de ses actionnaires : la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique (actionnaire majoritaire 97.5% du capital, les 24 communes du territoire et la Région Bretagne). Elle est capitalisée à hauteur de 500 000 €.

La société est dédiée à la transition énergétique du territoire et particulièrement au développement de réseaux de chaleur à partir de la filière bois-énergie locale.

A ce jour, 8 contrats ont été élaborés et signés pour la mise en œuvre de réseaux de chaleur, au travers de délégations de service public. Cela permet aux actionnaires de déléguer à la SPL les investissements et l'exploitation des équipements, en contrepartie de la vente de chaleur « clé en mains » sur une durée de 30 ans. Ainsi, la SPL totalise un plan d'affaires de 5,45 M€ d'investissements avec les contrats engagés, pour des livraisons des réseaux de chaleur fin 2026 – 2027. En revanche, il n'est constaté aucun chiffre d'affaires car aucun réseau de chaleur n'a été mis en service sur cet exercice. Excédent brute d'exploitation est de -50 552 €.

Par ailleurs, d'autres projets de réseaux sont à l'étude, dont 3 totalisent 11 à 15 M€ à moyen terme (Auray, Brech, Ste Anne d'Auray).

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 10/02/2026, la commission Finances et Pêche a pris acte de la communication du rapport.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1524-5
Vu le rapport d'activités 2024 2025,

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-21_2026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2025 de la SPL AQTA Energies ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A Quiberon, le 19 février 2026

Le Maire

Patrick Le Roux

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2026
Classification actes : FINANCES LOCALES –

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-21_2026-DE